

Séance de l'après-midi du 4 décembre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 4 décembre 2008 à 13 h 30
Salle communautaire de l'aréna Denis-Perron
1028, des Fondateurs
Havre-Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2008
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
PARCS CANADA 1
 M. Yann Troutet
CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MINGANIE 8
 M. Jean Parisée
 Mme Danièle Limoges
 M. Carold Boies
M. MATHIEU BOURDON 13
REPRISE DE LA SÉANCE
ALLIANCE ROMAINE..... 17
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE MINGANIE..... 25
 Mme Claudia Carbonneau
 M. Jean-François Girard
 M. Carold Boies
DROIT DE RECTIFICATION
HYDRO-QUÉBEC 31
 M. Benoit Gagnon
MOT DE LA FIN 35

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2008
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
PARCS CANADA

5

PAR LE PRÉSIDENT:

10 Mesdames et messieurs, bienvenue à cette cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Je signale également que les travaux de la Commission peuvent être suivis sur Internet par l'entremise du site Interne du BAPE, donc en audio.

15

Cet après-midi, nous allons poursuivre l'audition des mémoires et témoignages des gens qui ont manifesté le désir à la Commission. Nous avons cinq (5) interventions de prévues cet après-midi.

20

Alors sans plus tarder, je vais inviter monsieur Yann Troutet de Parcs Canada à s'avancer à la table des intervenants.

Bonjour monsieur Troutet, à vous la parole.

25

PAR M. YANN TROUTET:

Merci. Bonjour monsieur le Président.

J'ai préparé une présentation, je vais voir si ça fonctionne, voilà! Merci.

30

Alors mon nom est Yann Troutet, je suis ici comme employé de la Réserve de parc national du Canada de l'archipel Mingan ici en Minganie. Je viens vous présenter, non pas un mémoire, mais bien un avis qui a été rédigé à la demande du BAPE par Parcs Canada au sujet du Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

35

Alors en introduction, le mandat de Parcs Canada! C'est de protéger et de mettre en valeur les joyaux du patrimoine naturel et culturel du pays. Il s'agit d'un mandat intégré qui vise à offrir au public la possibilité d'apprendre et de vivre des expériences mémorables dans des lieux dont on préserve l'intégrité écologique. C'est ce qui est représenté dans le diagramme qui est à la présentation.

40

Alors il y a deux (2) des éléments de ce mandat intégrés plus particulier pour lesquels Parcs Canada a émis des avis. Il s'agit de l'expérience, de la possibilité pour nous d'offrir des

45 expériences de visite de qualité, ainsi que la protection de l'intégrité écologique de la Réserve de parc national de l'archipel de Mingan.

Les enjeux que je vais soulever, le premier, c'est donc l'intégrité plus spécifiquement de la colonie de sternes à l'embouchure de la rivière Romaine. Ensuite, la protection du paysage et en troisième lieu, l'impact du projet sur la saison touristique de 2009.

50 Le premier enjeu, c'est donc les sternes qui nichent dans l'embouchure de la rivière Romaine. Pour situer le sujet en question, l'embouchure, bon, il y a une image qui est présentée ici, l'embouchure de la rivière Romaine, c'est donc l'endroit où la rivière Romaine rejoint le milieu marin.

55 Je sais pas si mon curseur, oui, mon curseur est visible, là où je situe mon curseur, c'est donc la rivière Romaine, les derniers kilomètres de la rivière Romaine, on voit la route 138 qui est sur la côte.

60 Et la rivière Romaine se jette dans la mer à la chute de l'Auberge et à la Fausse Chute; donc à partir d'ici, tout ce qu'on voit ici, c'est le milieu marin. Ce qu'on voit sur la photo ici, la photo aérienne, c'est une partie de la zone de l'embouchure. La zone de l'embouchure est un peu plus grande, mais cette partie-ci, c'est ce qu'on désigne dans l'étude d'impact comme la couronne intérieure. C'est une zone d'eau peu profonde.

65 On voit ici, la photo a été prise à marée basse. À marée basse, on voit très bien qu'il y a des hauts-fonds sableux qui émergent, il y a aussi des chenaux qui traversent cette partie-là du delta.

70 Et pour ce qui concerne le parc, il y a aussi environ une trentaine d'îles, de petites îles qu'on voit ici, il y en a un groupe, il y en a là, ici, là, et enfin, à différents endroits. C'est ce qu'on appelle les Rochers de granite. Et c'est l'endroit où niche une des colonies les plus importantes de sternes du parc.

75 Alors les sternes, dans la zone de l'embouchure, constituaient, en 99, la troisième plus grande colonie en importance de l'archipel.

80 En 2004, c'était la deuxième colonie en importance de l'archipel. On fait des inventaires comme ça tous les cinq (5) ans, et tous les cinq (5) ans, depuis la création du parc, il y avait des sternes à cet endroit-là.

Et ça, c'est dans un contexte où les populations de sternes de l'archipel de Mingan comptent parmi les plus importantes du Québec.

85 Ici, je vous présente un extrait que j'ai tiré de l'étude d'impact ou de l'étude sectorielle qui nourrit l'étude d'impact. C'est donc réalisé pour le compte d'Hydro-Québec. C'est les résultats

d'un inventaire qui a été fait en 2005 dans la zone de l'embouchure. À nouveau la rivière Romaine est ici, on parle des Rochers de granite ici. Et puis l'étude regardait le comportement alimentaire de différentes espèces, des espèces d'oiseaux marins qui fréquentent ce secteur-là.

90 Dans ce cas-ci, c'est la carte pour les sternes, c'est une carte synthèse qui montre en vert les aires où s'alimentent les sternes en été et en brun, les aires où s'alimentent les sternes l'automne.

95 L'étude indique que la plus grande aire d'alimentation, c'est celle-ci qu'on trouve à la marge du delta face à la Pointe Paradis, et qu'il y aurait une aire d'alimentation secondaire de moindre importance à la Fausse Chute.

100 Ça, c'est un portrait qui a ceci de particulier qu'il est celui d'une année un peu atypique, c'est-à-dire qu'en 2005, les sternes n'ont pas niché sur les Rochers de granite; c'est un comportement qui n'est pas tout à fait surprenant de la part d'une colonie de sternes.

105 Il arrive que les sternes nichent pas à un endroit où on s'attend de les voir nicher, pour des raisons un peu mystérieuses, mais pour disons pour examiner le portrait peut-être plus typique de ce que serait le comportement alimentaire des sternes dans cette région-là, à Parcs Canada, on a effectué des vérifications sur le terrain en 2007 en particulier, et puis nous, les aires d'alimentation très nettement qui étaient favorisées pendant les étés où les sternes nichent n'étaient pas celles-ci, étaient plutôt localisées autour des aires de nidification, donc dans la couronne plus à l'intérieur de la zone de l'embouchure.

110 Selon Hydro-Québec, certaines modifications du milieu marin devraient profiter à plusieurs espèces de poissons et d'oiseaux qui s'alimentent dans la zone de l'embouchure. Et le projet du complexe de la Romaine aura un impact positif mineur sur les sternes.

115 Mais Hydro-Québec ne voit pas la pertinence de proposer un programme de suivi sur les populations d'oiseaux qui nichent sur les îles de l'archipel de Mingan.

120 L'avis de Parcs Canada à ce sujet, c'est qu'il faudrait mieux documenter l'état de référence pour les sternes. Parcs Canada souhaite un complément d'étude d'avant-projet sur le comportement alimentaire des sternes dans la zone de l'embouchure, au cours d'un été où les sternes nichent sur les îlots de granite.

125 Parcs Canada est également d'avis qu'un suivi des conditions d'alimentation des oiseaux, et plus particulièrement des sternes, devrait être effectué dans la zone de l'embouchure de la rivière Romaine, pour vérifier si les impacts sont plus importants que prévus et permettre d'apporter des mesures d'atténuation ou de compensation s'il y a lieu.

Le deuxième point pour lequel on vous a émis un avis, c'est sur la protection du paysage.

130 L'élément en particulier qui nous concerne, c'est le tracé de la ligne de raccordement, la ligne de haute tension qui va raccorder le projet Romaine avec le réseau d'Hydro-Québec.

135 Ce que je vous présente ici, c'est une carte. On voit Havre-Saint-Pierre ici, on voit la rivière Romaine qui traverse ici le bas de la carte, on voit quelques îles de l'archipel, et on voit en jaune le tracé de la ligne de raccordement.

Les codes de couleur ici, ça présente la topographie du terrain. En gris, c'est les zones de plus basse altitude; et quand on passe du gris au vert, au vert foncé, au rouge, c'est qu'on monte en altitude. Donc les régions en rouge, c'est des sommets, si on veut.

140 Et on voit que le tracé actuel passe sur le versant sud donc du piedmont, le versant qui fait face à la mer.

145 Pour examiner la question de l'impact sur le paysage, on a fait des exercices où on se situait à différents endroits le long de la route 138. Ici, la route 138 est présentée en brun.

Et on a examiné les profils topographiques de ces lignes de visées là qui nous permettent de voir quelle va être la position de la ligne par rapport à la topographie qu'on observe depuis la route 138.

150 Alors on a fait quatre (4) exercices comme ça. La ligne A qui est celle-ci qui est au nord de la Pointe Paradis, les trois (3) autres lignes à partir d'un point qui est dans le secteur disons de la Pointe Aisley ou pas très loin.

155 Le résultat pour la ligne A, donc si vous êtes sur la 138 et vous regardez vers le nord, la topographie se présente comme suit. C'est-à-dire que vous êtes à cet endroit-ci, donc sur la 138, et si vous regardez vers le nord, vous regardez d'abord vers un terrain qui est relativement plat sur les deux premiers kilomètres (2 km). Ici, c'est la distance de la route.

160 Et puis aux alentours de trois kilomètres (3 km) environ, on remarque qu'il y a un profil qui augmente, une dénivellation. Et puis ici, tout est à l'échelle, évidemment c'est très écrasé dans le sens de l'horizontale, mais tout est à l'échelle, et on a placé sur ce profil-là, le pylône avec la hauteur qu'il a en proportion, c'est-à-dire cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) environ. Ici, l'échelle est en pieds. Et à environ six point deux kilomètres (6,2 km) de la route.

165 La ligne noire, ce qu'elle indique, c'est l'endroit sur le terrain où va se former la crête, la ligne d'horizon. Donc ce que la ligne noire nous indique ici, c'est que la crête que forme l'horizon à partir de la 138 au point de visée A ne cache environ qu'un tiers ($1/3$) du pylône qui est prévu sur cette ligne-là.

170 Donc on voit environ les deux tiers ($2/3$) du pylône. Ça, c'est l'endroit en question, si vous êtes en voiture sur la 138, c'est ceci que vous voyez.

La ligne d'horizon qui est ici, c'est celle qui est formée par la crête qui est environ à cinq kilomètres (5 km) de la route.

175 L'exercice de modélisation que nous on a fait pour la hauteur et l'espacement des pylônes donne un résultat qui ressemblerait à peu près à ceci. Donc ça, c'est l'effet qu'on anticipe à Parcs Canada pour l'impact sur le paysage à cet endroit-là.

180 On a fait le même exercice pour différentes visées. Dans le cas de la visée B, on parle d'environ cinquante pour cent (50 %) du pylône qui est visible.

185 Dans le cas de la visée C, bon, la ligne de crête est formée par une montagne, en fait par un sommet qui est derrière le tracé de la ligne de raccordement. Et le pylône en question, ce qu'on voit, en fait depuis la route 138, il y a aucun obstacle topographique qui cache le pylône. Il faut savoir aussi qu'il y a très peu de végétation, du moins que c'est une végétation très basse à cet endroit-là. Et ceci est dû en grande partie au fait qu'on est dans une tourbière à l'avant-plan, donc c'est très plat, puis il y a à peu près pas d'arbres dans la tourbière pour cacher le paysage.

190 Et c'est donc environ cent pour cent (100 %) du pylône qu'on voit pour cette partie-là de la ligne.

Et dans le cas de la visée D, c'est à peu près le même portrait, quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

195 Ça, c'est l'endroit en question, à nouveau tel qu'on le voit depuis notre voiture ou si on est debout sur le bord de la route 138.

200 Là, on le voit pas très bien à l'écran, bien c'est-à-dire qu'on le voit, on le voit pas très bien à la projection, mais à l'écran, moi, je le vois assez bien. C'est un endroit où on voit aussi la ligne actuelle qui dessert Havre-Saint-Pierre. Je sais pas si vous voyez, en tout cas il y a un pylône ici, un second pylône là, il y en a un là, ici et là.

205 Ça, c'est des pylônes qui sont faits en bois, qui ont environ une cinquantaine de pieds de hauteur, et la ligne ici, elle est complètement visible, alors qu'elle est environ à quatre kilomètres (4 km) de la route.

Hydro-Québec nous dit que le tracé projeté sera pas très visible parce qu'il est situé à entre deux (2 km) et dix-huit kilomètres (18 km) de la route. Or, bon, notre exercice de modélisation à nouveau pour ce secteur-ci donne à peu près ce résultat-là.

210 À la projection, je sais pas si c'est très évident pour l'auditoire, mais ce qu'on voit, c'est un pylône ici, une ligne, un pylône, un pylône, et une série de pylônes donc sur le versant sud de ce massif montagneux là.

215 Alors si je me place dans la peau d'un visiteur, le problème que ça représente pour Parcs Canada, bon évidemment, il y a l'impact sur le corridor routier, mais si cette ligne-là est visible depuis la route, elle ne le sera que plus depuis les îles.

220 Évidemment en proportion la côte est plus petite, mais l'effet de recul et de dégagement visuel que procure la mer rend la ligne seulement plus visible.

 Or, pour l'archipel de Mingan, il existe des infrastructures d'accueil sur le côté nord de par exemple de la Grande Île, de l'île Quarry, de l'île Niapiskau qui sont par exemple des campings, des débarcadères, des sentiers.

225 Et le cadre visuel de ces îles-là, c'est la côte, et ce qu'on voit, les massifs montagneux qu'on voit directement au nord.

230 Alors Parcs Canada est d'avis qu'Hydro-Québec devrait déplacer le tracé des lignes de transport électriques du complexe de la Romaine, de manière à atténuer son impact sur le paysage du parc et de sa région immédiate.

235 En troisième lieu, on vous a remis un avis sur l'impact du projet sur la saison touristique de 2009 en particulier. Selon Hydro-Québec, la saison 2009 va requérir trois cent cinquante (350) travailleurs à Havre-Saint-Pierre pour l'aménagement, la construction des premières sections de routes et l'aménagement des campements.

240 Donc pour cette saison-là, les travailleurs devront être hébergés à Havre-Saint-Pierre, et selon Hydro-Québec, ils seront hébergés à même les résidences privées et les chalets des résidents et qu'en conséquence, le parc hôtelier de Havre-Saint-Pierre demeurera disponible pour les touristes et les visiteurs.

245 Selon Parcs Canada, la présence de trois cent cinquante (350) travailleurs supplémentaires en 2009 posera un défi d'hébergement à tous ceux qui voudront séjourner dans la région, et plus particulièrement à Havre-Saint-Pierre.

250 La difficulté de trouver un hébergement pourrait engendrer un mécontentement par rapport à la destination touristique, amener les touristes à écourter leur séjour en Minganie ou encore, choisir une autre destination.

 À moyen et à long termes, cette insatisfaction et la perception qu'elle induirait pourrait avoir un effet négatif sur la fréquentation touristique de la Minganie.

255 Alors l'avis de Parcs Canada est qu'Hydro-Québec devrait revoir sa stratégie afin de réduire au minimum les impacts de la présence des trois cent cinquante (350) travailleurs à Havre-Saint-Pierre sur la saison touristique de 2009.

En vous remerciant.

260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci monsieur Troutet pour votre présentation.

265 Soyez assuré que la Commission va examiner attentivement vos avis et va regarder qu'est-ce qu'elle peut faire avec ces avis-là. Soyez-en assuré.

270 Pour ce qui est par contre de la ligne, j'aimerais faire une précision pour la ligne. Alors comme ceux qui ont suivi en première partie l'audience publique, on a appris, bon, que le projet de ligne ne fait pas partie du présent examen environnemental.

275 Le projet de ligne, disons qu'il y a deux (2) projets de ligne en réalité, un pour Romaine-1 et Romaine-2 et un autre pour Romaine-3 et Romaine-4; ces projets-là font l'objet d'une autre évaluation environnementale qui, s'il y a des demandes d'audience publique, pourra faire l'objet d'une commission par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

280 Donc c'est à ce moment-là que les impacts précisément seraient examinés par une éventuelle commission. Même si le projet n'allait pas en audience publique, il reste toujours que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lui, fait une évaluation, une analyse environnementale du projet et peut adresser toutes sortes de préoccupations.

285 Bien entendu, ça n'empêche pas notre Commission, la Commission ne s'ingérera pas d'aucune façon, n'entravera pas éventuellement le travail du MDDEP, du ministère du Développement durable, ni d'une éventuelle commission, on veut pas contraindre une Commission, mais ça nous empêche pas de mentionner cette préoccupation-là bien entendu.

Alors la Commission va examiner également ça aussi, mais dans la perspective que je viens de vous mentionner.

290 Donc la Commission ne tranchera pas en disant, il faut déplacer ou pas déplacer la ligne, par exemple, parce que ce n'est pas de son mandat de le faire, mais ça ne l'empêche pas de traiter du sujet.

Alors c'est ce que je peux vous dire à ce stade-ci.

295 **PAR M. YANN TROUTET:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

300

Très bien. Alors nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. YANN TROUTET:

305

C'est moi qui vous remercie.

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MINGANIE

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter le Centre de santé et de service sociaux de la Minganie en la personne de monsieur Jean Parisée, madame Danièle Limoges et monsieur Carold Boies.

315

Madame, messieurs, à vous la parole.

PAR M. JEAN PARISÉE:

320

LECTURE DU MÉMOIRE

Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

325

Je vous remercie pour votre présentation.

D'abord, il y avait surtout une question qui avait été adressée à Hydro-Québec par écrit, en rapport justement avec notamment les préoccupations que vous avez dans la page 2 de votre mémoire, des réponses qui ont été soumises par Hydro-Québec à la cote que nous utilisons qui s'appelle la DQ15.1. Ça, je vous invite à prendre connaissance des réponses fournies par Hydro-Québec, voir si ces réponses vous satisfont ou non.

330

Nonobstant cela, nous, nous allons, bien entendu comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous prenons, nous, les préoccupations que les gens viennent exprimer dans leur mémoire et nous les examinons, et en fonction de ce que les gens nous suggèrent, et nous aussi, on peut essayer de travailler à trouver nos propres propositions.

335

Bien entendu, quand des gens nous font des propositions, c'est très apprécié, parce que ça nous permet de les examiner et éventuellement qu'on en fasse les nôtres.

340

Et à ce moment-là, on peut faire des avis et des recommandations auprès d'Hydro-Québec. Nous allons effectivement examiner de façon attentive vos préoccupations et des pistes de solutions que vous pouvez suggérer.

345

Mais je vous invite entre-temps néanmoins à examiner le DQ15.1 qui sont les réponses du promoteur. Si je me trompe pas, il me semble que c'était bien le DQ15.1.

350

S'il y avait un problème, vous pouvez toujours regarder sur le site Internet de la Commission. On essaie de bien identifier les réponses pour que ce soit pas trop ardu de les trouver. Alors si vous regardez dans la rubrique DQ sur le site Internet du BAPE ou dans le centre de consultation ici, vous devriez trouver assez facilement à ce moment-là ces réponses-là.

355

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

360

Bonjour. Une petite question concernant les ressources humaines que vous avez actuellement au centre.

365

Ça correspond à quoi en termes de personnel dont médecins, infirmières, personnel de soutien, quelles sont vos ressources actuelles?

PAR M. JEAN PARISÉE:

370

Si vous le permettez, je vais laisser madame Danièle Limoges qui est directrice répondre à cette question.

PAR M. DANIÈLE LIMOGES:

375

Alors nous avons deux cent soixante-dix (270) employés effectivement, médecins, infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, personnel de soutien, plombiers, électriciens, etc., préposés à l'entretien ménager, cuisiniers, aide-cuisiniers, tous des emplois que possiblement, les gens peuvent être tentés de travailler à Hydro-Québec.

380

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Donc ce que vous craignez, c'est que le personnel de soutien, entre autres, par exemple, pourrait quitter pour des emplois chez Hydro-Québec?

385

PAR M. DANIÈLE LIMOGES:

385 Oui. Également, c'est tout le réseau communautaire. On a développé avec les années les organismes communautaires alentour qui gravitent alentour du centre de santé. Ces gens-là ont pas des salaires très élevés.

390 Alors ça aussi, on est inquiet du réseau communautaire qu'on a pris quinze (15) ans à monter. Alors est-ce qu'il va y avoir vraiment de l'intérêt pour aller travailler à Hydro-Québec à cause des salaires, on se pose la question aussi là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

395 Puis en même temps, vous craignez l'augmentation des services, du fait qu'il y ait de nouveaux arrivants?

PAR M. DANIÈLE LIMOGES:

400 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

405 Donc il y a des départs qui pourraient se produire et en même temps, des arrivées.

PAR M. DANIÈLE LIMOGES:

410 Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

415 C'est ça un peu la situation. Puis actuellement, vous avez pas fait d'évaluation pour le moment en termes de besoins que ça pourrait demander?

PAR M. DANIÈLE LIMOGES:

420 C'est parce qu'on souhaiterait d'être documenté davantage par Hydro-Québec.

425 Ce qu'on se rend compte, c'est que nous, on est un centre de santé à proximité d'un gros barrage, est-ce que ça existe ailleurs dans le Québec et quels ont été les effets où est-ce qu'il y a un centre de santé proche.

430 Lorsqu'on discute verbalement, on dit, bon, les réponses qu'on reçoit, c'est non, non, il y a pas d'impact, il y a pas d'impact. Mais est-ce qu'il y a une réalité qui est semblable à la nôtre et qui a été vécue ailleurs et quels ont été les impacts!

425 C'est ça qu'on voudrait avoir, des statistiques, puis être documenté davantage pour être en mesure de se préparer.

Puis ce qu'on souhaite, c'est d'avoir l'appui d'Hydro-Québec dans nos préparatifs également.

430 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Mais ce que je comprends, c'est qu'actuellement, il y a déjà eu des discussions avec Hydro-Québec?

435 **PAR M. DANIÈLE LIMOGES:**

Pas vraiment beaucoup, là, non. On n'a pas été visité par Hydro-Québec.

440 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

C'est de l'information que vous avez eue, mais ça s'arrête là?

PAR M. DANIÈLE LIMOGES:

445 De part et d'autre, oui, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci beaucoup.

450

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous prenons note de vos préoccupations bien entendu.

455 Par contre, comme j'avais déjà souligné, c'est difficile de dire, si quelqu'un veut améliorer son sort par un meilleur emploi, c'est difficile de dire à la personne, ne le fais pas. Il faut comprendre ça, nonobstant, il faut être réaliste.

460 Mais par contre, effectivement, ça peut être une préoccupation, si le bassin potentiel de main-d'œuvre est relativement restreint et que l'offre d'emploi est énorme, effectivement on pourrait avoir un débalancement.

465 Donc la Commission va examiner cette question-là bien entendu, pour voir qu'est-ce que nous pouvons essayer d'avancer comme pistes de solutions.

PAR M. DANIÈLE LIMOGES:

470 Si je peux rajouter une précision! D'autant plus qu'on est en région éloignée, le recrutement est pas facile. Alors c'est sûr que s'il y a un certain glissement, tant mieux pour les gens, tout le monde a droit à cela, puis on est pour ça, mais on a besoin d'aide pour recruter d'autres gens, puis à ce moment-là, je pense qu'Hydro-Québec pourrait nous aider.

PAR LE PRÉSIDENT:

475 C'est ça, il y a toutes sortes de solutions envisageables. Parce qu'on voit, il a été souvent question des jeunes qui quittent la région depuis des années, alors on parle de rétention, mais aussi il peut y avoir des campagnes publicitaires nationales pour dire, maintenant, il y a des choses qui bougent ici, ceux qui veulent des défis.

480 **PAR M. DANIÈLE LIMOGES:**

C'est des bonnes stratégies.

PAR LE PRÉSIDENT:

485 C'est des choses envisageables.

PAR M. DANIÈLE LIMOGES:

490 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

495 Alors nous allons examiner vos préoccupations attentivement.

PAR M. DANIÈLE LIMOGES:

Merci.

500 **PAR M. JEAN PARISÉE:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

505 C'est moi qui vous remercie.

MATHIEU BOURDON

510

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter Mathieu Bourdon.

515

Bonjour monsieur.

PAR M. MATHIEU BOURDON:

Bonjour.

520

PAR LE PRÉSIDENT:

À vous la parole.

525

PAR M. MATHIEU BOURDON:

Bonjour les Commissaires, bienvenue en Minganie.

530

Je me présente. Moi, je suis Mathieu Bourdon, je suis un citoyen. Je suis résident de la Minganie et je suis aussi un payeur d'eau vive, un payeur de rivière.

535

Je vais présenter aujourd'hui une autre vision de développement pour aider à bonifier le projet Romaine. Je vais essayer d'être assez bref, parce que je sais que vous avez beaucoup de travail, beaucoup de gens à être présentés, puis si vous voulez, vous pourriez peut-être me poser quelques questions après pour essayer de sonder plus précisément la forme de ma pensée.

540

Le modèle qu'Hydro-Québec nous a présenté jusqu'à date, selon moi, c'est pas un modèle de développement durable. Si je regarde ce qui a été fait sur la Haute-Côte-Nord par exemple, je pense à Bersimis, à Outardes, Manicouagan et plus dernièrement, plus particulièrement dernièrement Sainte-Marguerite, il n'y a pas de rivière dans ce secteur-là, des rivières à fort débit qui ont été préservées, puis des rivières qui ont encore un aspect sauvage.

545

Si je suis cette logique-là, si je suis ce rythme-là de développement, je ne peux que penser qu'il ne restera plus de rivière majestueuse en Minganie, au Québec puis au Nitassinan.

550

Je constate qu'il y a pas d'exercice de vue d'ensemble qui a été pratiqué pour le projet Romaine, et c'est un peu le même processus qui se passe pour tous les projets hydroélectriques au Québec.

Chaque projet est pris pièce à la pièce, et puis est analysé seulement juste le projet en soi. Il n'y a pas de vision globale du développement du territoire.

Moi, je suis venu ici aujourd'hui pour surtout proposer que chaque fois qu'on aménage une rivière, on préserve une rivière pour la société en général, puis aussi pour les générations futures.

555

Moi, dans ma vie de tous les jours, je suis un grand utilisateur de la rivière Romaine, surtout de la vague qui est située en dessous du pont. Il y a quelqu'un qui a présenté précédemment cette vague-là puis l'utilisation qu'on en fait.

560

C'est un endroit extraordinaire. On peut l'utiliser trois (3) ou quatre (4) fois par semaine, à raison d'une heure, c'est là qu'on fait notre exercice à toutes les semaines. Après le travail par exemple, on débarque pour faire une session de surf. Cette vague-là est utilisée surtout en dessous de cent quatre-vingts mètres cubes-seconde (180 m³/s), c'est là où on a les meilleurs débits.

565

C'est un endroit extraordinaire, parce qu'on fait de l'initiation à cet endroit-là. Il y a de l'eau chaude, et puis il y a un grand bassin qui suit le rapide, qui permet un endroit très sécuritaire.

570

C'est un endroit aussi où ce qu'on fait des rencontres. Chaque été, on rencontre des gens qui viennent pagayer à cet endroit-là. Souvent, ce n'est pas la destination en soi, mais ils vont, par exemple, dans un jour de flottage avant ou après prendre l'avion par exemple pour le lac Magpie, pour la rivière Magpie, c'est leur jour de flottage sur cette vague-là, par exemple.

575

Pour cette section-là de la rivière en particulier, je n'ai pas vu de mesure d'atténuation qui était possible pour moi et pour mes compagnons pagayeurs.

580

La rivière Romaine, dans son entièreté, c'est une rivière qui présente un grand potentiel pour la longue expédition puis pour la courte expédition. La longue expédition sur toute sa longueur, la rivière, c'est une grande rivière sauvage. On sait qu'il n'en reste plus beaucoup de rivières accessibles.

585

Surtout pour la courte expédition, là, je peux vraiment parler de potentiel qui serait plus international. C'est-à-dire du kilomètre 215 au kilomètre 85, par exemple, ce qui va être noyé par RO-2, là, on a vraiment trois (3) sections de rapides qui peuvent représenter à peu près cent trente-cinq kilomètres (135 km) qui sont une section qui, selon moi, qui sort vraiment de l'ordinaire, et qui pourraient être d'un potentiel international s'ils étaient mis en valeur.

590

C'est donc, la rivière Romaine, une perte énorme pour les pagayeurs aujourd'hui, mais aussi pour tous les pagayeurs dans le futur. C'est-à-dire que dans cent (100) ans, ça va être encore une perte, ça va être une perte toutes les années subséquentes.

595 Donc la seule compensation qui pourrait m'arranger, si je peux dire, qui pourrait arranger mes compatriotes payeurs, ce serait d'avoir une rivière avec les caractéristiques que l'on recherche, qui serait entièrement préservée, et la meilleure candidate serait la Magpie.

600 Donc pour être clair, je voudrais que le gouvernement du Québec préserve complètement la rivière Magpie puis qu'Hydro-Québec abandonne toutes ses vues sur cette rivière-là, pour compenser la perte énorme de la rivière Romaine. C'est la seule mesure qui, pour ma part, pourrait bonifier le projet Romaine. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

605 Je vous remercie pour votre présentation.

610 Effectivement, la question de la possibilité de préserver des rivières à des fins d'exercices d'eau vive est revenue à quelques reprises au courant de l'audience, même en marge de l'audience. On a pu le constater, que c'est un enjeu qui revient. On note aussi qu'il est effectivement pas émergent, que ça fait déjà quelques années, sinon plusieurs années, qu'il y a des discussions qui se font là-dessus.

615 Bien entendu, ça fait partie de l'exercice de la Commission d'examiner – bien entendu nous examinons les impacts du projet, mais on peut l'examiner de façon élargie aussi en disant, bon, il y a une perte, comment la compenser.

Ça fait partie des sujets de discussion que la Commission peut aborder dans son exercice, sans nul doute.

620 Alors soyez rassuré qu'on va regarder ça attentivement concernant vos préoccupations.

625 L'autre journée, monsieur Troutet a fait une belle présentation pour bien exposer notamment la question du surf près du pont de la route 138, et également aussi pour donner de l'information en fonction des caractéristiques des tronçons de différentes rivières qu'il y a sur la Côte-Nord.

Alors la Commission a acquis des sources d'information qu'elle va pouvoir examiner et éventuellement, référer à ces sources d'information là.

630 Alors nous vous remercions pour votre présentation.

PAR M. MATHIEU BOURDON:

Merci.

635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous avons encore deux (2) présentations, nous allons faire une pause immédiatement, même s'il est un petit peu tôt, alors nous allons faire une pause de quinze (15) minutes, nous allons reprendre à quatorze heures trente (14 h 30).

640

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

645

**REPRISE DE LA SÉANCE
ALLIANCE ROMAINE**

PAR LE PRÉSIDENT:

650

Nous allons maintenant inviter une représentante de Alliance Romaine, madame Fran Bristow à s'avancer à la table des intervenants.

Bonjour madame.

655

PAR Mme FRAN BRISTOW:

Bonjour.

660

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense que vous êtes anglophone, si vous êtes plus à l'aise pour vous exprimer en anglais, vous êtes la bienvenue de le faire. So you may proceed in english if you wish.

665

PAR Mme FRAN BRISTOW:

Bonjour à tous, merci de nous laisser la parole.

670

Je m'appelle Fran Bristow, je suis membre d'Alliance Romaine et une étudiante en sciences de l'environnement. Mes recherches portent sur les effets écologiques des grands barrages hydroélectriques.

675

La rivière Romaine est une des plus belles rivières qu'on n'a jamais pagayée, alors ça vaut la peine de voyager et de présenter un mémoire, même si on a reçu aucune subvention d'aucune agence gouvernementale.

680

Les rivières sont notre patrimoine naturel. Le Québec est un endroit unique dans le monde à cause de nos rivières, et la majorité des plus belles rivières se trouvent sur la Côte-Nord.

685

Il faut se rappeler que la Romaine est une des dernières rivières majeures non harnachée au Québec. Certainement parce que c'est des audiences publiques sur l'environnement, je vais parler au sujet de nos préoccupations environnementales des quatre (4) barrages hydroélectriques.

Les effets toucheront les populations régionales, mais concernent tout le Québec et la région du golfe du Saint-Laurent.

690 Parce qu'on n'a pas beaucoup de temps, on va présenter un sommaire de notre mémoire.
Une des questions environnementales que le promoteur n'a pas suffisamment abordée, est la question des gaz à effet de serre, surtout le CO₂ et le méthane qui sera émis à cause de la décomposition de la matière organique.

695 Le promoteur n'a pas inclus les émissions de méthane en aval des barrages dont on sait maintenant l'ampleur des effets. Le promoteur ne considère pas les émissions de gaz à effet de serre indirectes, comme c'est recommandé par le Groupe international d'experts sur le climat de l'ONU.

700 Le promoteur dit qu'il fera un suivi des émissions de gaz à effet de serre en 2010. Si le projet se réalise, on suggère que le suivi soit fait par un parti tiers et si les émissions sont plus élevées que prévues, est-ce que cela changera le projet?

705 Une des autres préoccupations par rapport au projet concerne les effets sur les poissons, surtout les deux (2) populations du saumon atlantique, l'anguille américaine à risque, l'omble chevalier arctique à statut protégé, les truites, la ouananiche, etc. Surtout pour les saumons atlantiques, les mesures de protection proposées par le promoteur ne seraient pas assez pour assurer la protection de leur population.

710 Par rapport au problème du mercure, le promoteur ne nous a pas rassurés qu'il a bien compris la complexité de la problématique. Dans d'autres réservoirs créés par Hydro-Québec, les quantités de mercure n'ont pas retrouvé leurs niveaux normaux dans le temps prévu.

715 Il faut s'assurer que les effets du mercure n'affecteront ni les gens des communautés qui consomment le poisson, ni les espèces animales.

720 Nous avons des préoccupations pour les espèces habitant dans la forêt boréale de la région de la Romaine. La construction, l'inondation, des fluctuations irrégulières de la rivière, la déforestation et les cinq cents kilomètres (500 km) de lignes de transmission auront des effets majeurs sur les populations d'oiseaux et de mammifères. On devrait ajouter que les lignes de transmission n'ont pas été incluses dans les études et pourront gravement affecter les populations animales.

725 La méthodologie utilisée par le promoteur pour déterminer les effets sur les caribous, l'orignal, le loup et le carcajou était, à notre avis, nettement insuffisante. Les populations de caribous observées dans la région sont plus élevées pendant l'été, selon qu'on a observé lors de deux (2) descentes de la rivière en 2007 et 2008.

Le promoteur n'a pas observé les caribous pendant l'été.

730 Dans le cas de l'estuaire et les eaux autour du Parc national de l'archipel de Mingan, les effets seront graves. Car en changeant le régime de la rivière, la production du plancton sera affectée, ce qui touchera toute la chaîne alimentaire.

735 L'endroit autour de Havre-Saint-Pierre et le parc national est un des endroits les plus riches en biodiversité dans le golfe du Saint-Laurent, à cause de la rivière Romaine et de la rivière Saint-Jean.

740 Dans le cas des impacts sociaux et économiques, notre inquiétude prioritaire est que le promoteur n'a pas montré qu'il pourra vendre cette électricité sur aucun marché. Les états des États-Unis qui sont proches du Québec, soit le Vermont, New York, les autres États de la Nouvelle-Angleterre, viennent d'accepter des normes limitant les sources d'électricité qu'ils peuvent acheter, et ça exclut les projets comme le complexe de la Romaine.

745 Nous devons présenter les faits environnementaux, sociaux et économiques. Il y aussi une partie du projet qui aura des effets pour chaque Québécois dans notre rapport au territoire. Les rivières sont une grande partie de nos territoires, nous sommes en train de perdre nos rivières.

750 J'aimerais partager avec vous une lettre venant d'un membre d'Alliance Romaine. Cette lettre pourrait être celle de n'importe quel Québécois.

755 "Chaque fois que je contemple les chutes du Niagara, je me demande ce que la première personne qui a vu cette puissance a ressenti. Était-elle seule, avec sa tribu entière? Avait-elle voyagé et entendu la puissance de la rivière depuis des jours? Avait-elle déjà rêvé de la présence de la rivière et l'avait-elle vue se précipiter dans cet immense abîme? Certainement elle n'aurait pas eu la perspective historique pour savoir qu'elle était alors le tout premier témoin ou en fait, le premier humain.

760 "Notre histoire sur cette planète est brève, très brève, et pourtant, on se sera fait connaître. Une rivière est éternelle dit-on, elle court toujours, elle est toujours changeante et on ne touche jamais à la même eau deux (2) fois. Plusieurs forces peuvent affecter une rivière et plusieurs populations peuvent changer sa composition, mais lorsqu'une seule espèce risque en dix (10) années ou moins de perturber une rivière au point d'en affecter tous les organismes vivants et de rendre son équilibre plus vite que les espèces ne peuvent s'adapter, je maintiens que c'est un prix dans le cycle de la nature ou encore un cataclysme.

770 "Je ne prétends pas que ces mots puissent avoir le moindre effet, le fait de la Romaine, soit harnachée ou pas. J'ai vu par des cas d'études que dans ces affaires, on accorde aucune place ou argument fondé sur l'émotion, la spiritualité ou la beauté. Les valeurs sont déjà choisies et elles ne comportent rien de si artistique, abstrait, rien de si humain mettons.

775 "Mais j'ai l'espoir que si toutes les mises en garde bien réelles sur le plan tant politique, économique, scientifique ou social ou tout simplement logique ne suffisent pas à bloquer ce projet, si une rivière de plus se fait harnacher pour notre consommation, et si les choses doivent être ainsi, je souhaite que quelque part un quelconque ingénieur, travailleur ou PDG d'Hydro-Québec, profitant de la perspective historique que nous avons gagnée, prenne du temps pour bien contempler cette rivière avant qu'elle ne se perde.

780 "J'espère que cet employé s'arrêtera pour penser à tous les humains qui ne sont jamais venus vers ces rives dans un esprit de vénération. J'espère qu'il ou elle songera à ses propres ancêtres et aux tous premiers humains à s'être approchés des eaux de la Romaine. Je leur souhaite de s'arrêter pour songer à leurs enfants et aux enfants de leurs voisins, car de nos jours, nous consommons tant de choses qui auraient pu être les leurs.

785 "J'espère que quelque part, quelqu'un sera conscient d'être le tout dernier humain à contempler la Romaine dans sa forme sauvage et intègre. Et je souhaite à cette personne de rêver à la rivière cette nuit-là."

790 Il faut remettre en question le processus du BAPE. D'un côté, est-ce qu'on peut même tenir des audiences publiques quand les Innus des régions n'ont toujours pas obtenu le droit au territoire auprès du gouvernement fédéral?

795 Puis de l'autre côté, est-ce que le promoteur peut donner une valeur économique aux effets que les communautés vivront en signant déjà des ententes, alors que l'évaluation environnementale du BAPE n'a pas encore été réalisée?

800 Le processus va trop vite. On a travaillé fort pour lire deux mille cinq cents (2500) pages du rapport du promoteur qui était seulement publié dans une des langues officielles du Canada; il n'était pas publié en innu. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponses aux questions que nous avons posées lors de la première étape du BAPE.

805 Il y a de grands problèmes avec l'étude d'impact. Il faut que le promoteur nous montre qu'on a besoin de cette énergie, que la conservation d'énergie ne sera pas assez et que nous pourrons vendre l'énergie. Il faut qu'un parti tiers réalise une étude des impacts environnementaux.

Jusqu'à ce que cela soit fait, on ne pourra pas donner notre support à ce projet.

Merci.

810

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie pour votre présentation, madame Bristow.

815 Nous avons quelques points que nous aimerions discuter avec vous.

Je vais vous les poser en français, si vous avez de la difficulté à les comprendre, je peux les reposer en anglais, mais je vais y aller tout d'abord en français.

820 Le point que j'aimerais aborder, c'est la question des effets cumulatifs du projet. Vous avez fait allusion, par exemple, dans votre mémoire, aux effets cumulatifs entre le projet de la rivière Romaine et celui de Churchill Falls par exemple.

825 Quels sont les éléments que vous pouvez identifier que vous considérez importants, quels sont les sujets d'étude pour les effets cumulatifs qui seraient prioritaires à vos yeux?

PAR Mme FRAN BRISTOW:

830 Certainement une des grandes problématiques, c'est la façon dont le promoteur a étudié les effets sur les populations de mammifères et des oiseaux qui habitent dans la région de la Romaine.

835 Il a choisi une périphérie de cinq kilomètres (5 km) autour de la région qui sera inondée, mais il y a beaucoup d'oiseaux et d'animaux qui voyagent dans les régions beaucoup plus grandes, certainement les populations de caribous du lac Joseph qui ont été affectées par les barrages sur la Churchill, mais qui pourraient descendre jusqu'aux endroits affectés par la Romaine.

840 Si on choisit une région qui est tellement petite, on ne pourra pas s'assurer que les effets pour les populations qui traversent les grandes régions seront réalisés.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Et dans les éléments prioritaires, outre le fait, bon, vous dites, il y a l'étendue de la zone d'étude que vous considérez trop restreinte, vous avez mentionné le caribou forestier, les oiseaux forestiers.

Est-ce que ça comprend aussi les oiseaux marins?

850 **PAR Mme FRAN BRISTOW:**

Bien, ce serait différent, les oiseaux forestiers et les oiseaux marins. C'est deux (2) enjeux qui n'étaient pas vraiment abordés.

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et les mammifères à ce moment-là terrestres?

PAR Mme FRAN BRISTOW:

860 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

865 Les grands mammifères notamment.

PAR Mme FRAN BRISTOW:

Oui.

870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'aurais une (1) ou deux (2) autres questions, mes collègues n'en ont pas, je vais me permettre quelques instants pour fouiller dans mon dossier!

875 Encore sur les impacts cumulatifs, l'autre point que vous mentionniez, vous posez une question à savoir, est-ce que les grands projets de barrage hydroélectrique qui se sont développés sur des rivières qui se drainent vers le Saint-Laurent, vous faites allusion à différentes rivières comme la rivière des Outaouais, Betsiamites, Outardes, Manicouagan, Saguenay, Sainte-Marguerite, etc., vous vous questionnez sur le fait, est-ce qu'il y a eu une
880 cumulation ou une accumulation d'impacts cumulatifs avec ces projets.

De votre côté, c'est quoi votre opinion à ce sujet-là?

PAR Mme FRAN BRISTOW:

885 Bien, c'est ça que je commence mes recherches pour la maîtrise.

Je trouve que pour l'instant, il n'y a pas assez d'informations là-dessus. Alors avant qu'on continue à construire des barrages sur les rivières de la Côte-Nord, certainement il faut aborder ce sujet.
890

Il faut connaître ce que seront les impacts de tellement de barrages sur ce qui coule dans une rivière, la rivière du Saint-Laurent, le golfe, pour mieux connaître ce que seront les impacts, surtout pour les mammifères marins, mais aussi pour les oiseaux, aussi pour le phytoplancton, le zooplancton, toute la chaîne alimentaire pourra être affectée à cause de tellement de grands barrages.
895

Mais c'est des informations que pour l'instant on ne connaît pas assez.

900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la difficulté donc de l'information en général.

905 **PAR Mme FRAN BRISTOW:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

910 À quelle université vous faites votre maîtrise?

PAR Mme FRAN BRISTOW:

915 UQAM.

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Un autre point, vous mentionnez la question des silicates, bon, ça a été traité un peu dans l'étude d'impact, mais disons qu'en première partie d'audience, une problématique qui n'est pas vraiment revenue, on se dit, bon, les silicates en milieu marin, bon, peuvent servir à la construction par exemple de diatomée, donc d'ossatures des diatomées, avez-vous des informations de votre côté qui laissent croire ou penser qu'il pourrait y avoir maintenant un problème avec les apports donc de silice provenant des rivières qui se jettent dans le golfe du Saint-Laurent?

925 De votre côté, dans vos recherches jusqu'à maintenant, avez-vous réussi à mettre la main sur de la documentation ou est-ce encore un sujet qui reste à être documenté?

PAR Mme FRAN BRISTOW:

930 Nous avons quelques informations dans notre mémoire, mais nous avons reçu beaucoup d'aide pour faire le mémoire, des professeurs et des chercheurs universitaires bénévoles qui pourraient mieux aborder ce sujet pour vous.

935 Alors peut-être que je pourrais poser la question à eux pour qu'ils puissent répondre à vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

940 Ce serait bien si les gens peuvent nous donner des références d'articles, par exemple, scientifiques, voir c'est quoi l'état de la science dans ce domaine-là, dont les silicates et autres.

Des fois les gens posent des questions, mais lorsqu'on cherche des réponses, on voit qu'il y a pas beaucoup de sujets précis.

945 On peut mettre la main sur des études générales, mais il semble difficile de mettre la main sur des études qui portent à un endroit précis, à un moment précis, ou à un endroit précis sur plusieurs années quand on parle du système du Saint-Laurent. C'est un peu la difficulté que nous rencontrons.

950 Ça fait que si vous pouvez nous communiquer des références, ce serait apprécié. Je vous remercie.

PAR Mme FRAN BRISTOW:

955 Certainement. Je peux essayer de faire ça.

Aussi, c'est un problème par rapport aux vitesses qu'on construit les barrages, la science ne peut pas, quand il va pour Hydro-Québec, on peut dire.

960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez être assurée que nous allons examiner les différents points que vous soulevez dans votre mémoire.

965 La Commission, la façon qu'une commission travaille, c'est qu'elle examine, bien entendu il y a eu un processus qui a précédé le processus de la Commission d'examen conjoint où il y avait des composantes environnementales valorisées; bien entendu, la Commission fait l'exercice par elle-même.

970 Alors il peut arriver que oui, la Commission va prendre les composantes environnementales valorisées, va les conserver; dans d'autres cas, ça peut arriver que la Commission décide que, selon notre analyse, c'en est pas une ou selon notre analyse, une qui avait pas été identifiée en est une, donc la Commission a son propre questionnement, son propre processus.

975 Mais la Commission se base avant tout sur l'ensemble des préoccupations qui sont apportées par les gens dans leur mémoire, et ce qu'on prend, c'est qu'on prend les différents sujets, et c'est là qu'on examine qu'est-ce que les gens nous disent et là, on dit, OK, ça, ça semble important, ça, ça revient souvent, alors on va les traiter dans notre rapport.

980 Et on essaie de voir comment le projet, au mieux de nos connaissances et de l'information dont nous disposons, comment le projet réagit en fonction des préoccupations. Ce qu'on appelle l'examen du projet.

985 Je vous remercie pour votre contribution.

PAR Mme FRAN BRISTOW:

Merci à vous.

990

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE MINGANIE

995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter le Centre local de développement de Minganie, c'est-à-dire madame Claudia Carbonneau, monsieur Jean-François Girard et monsieur Carold Boies.

1000 Messieurs, madame, à vous la parole.

PAR Mme CLAUDIA CARBONNEAU:

1005 Bonjour messieurs. Mon nom est Claudia Carbonneau du Centre local de développement de Minganie, et je suis accompagnée de mon président, monsieur Carold Boies, et également monsieur Jean-François Girard qui est le directeur exécutif du comité de maximisation avec qui le CLD travaille en étroite collaboration dans l'atteinte de la mission qui est de favoriser les retombées économiques du projet de la Romaine.

1010 Notre mémoire est constitué en quatre (4) grandes parties. On fait une présentation de notre organisme, un bref portrait du portrait socioéconomique de la Minganie, au niveau des populations, de l'activité économique et également de l'emploi.

1015 Au point 3, on fait également l'impact durant et après le projet, encore là l'impact sur la population, sur l'activité économique et sur l'emploi, pour terminer avec notre conclusion.

Donc au niveau de la présentation de l'organisme!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, début, "Le Centre local...")

1020

FIN DE LA LECTURE (Page 6, quatrième paragraphe, fin, "... notre entrepreneuriat.")

1025 Ici, on pense que les retombées économiques qui sont prévues au projet sont une chance inouïe pour les entrepreneurs de notre MRC de développer justement l'esprit entrepreneurial, mais pour atteindre ce but, nous croyons que les retombées économiques doivent être un mélange de la clause de sous-traitance, et également au niveau de la fragmentation des lots,

pour permettre à nos entrepreneurs d'être capables de soumissionner, et également de contrats sur invitation à la région.

1030 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, "Pour sortir...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, premier paragraphe, fin, "... de sa région.")

PAR LE PRÉSIDENT:

1035

Merci madame pour votre présentation.

Je vais donner la parole à mon collègue, monsieur Dériger.

1040 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

1045 Bonjour. J'aimerais discuter avec vous la question du tourisme. Vous dites dans votre mémoire que la Minganie ajoutera les barrages hydroélectriques à ses produits d'appel. J'aimerais vous entendre un peu plus à quoi est-ce que vous vous attendez d'Hydro-Québec vis-à-vis cette activité-là?

Est-ce que vous parlez des visites des installations, est-ce que vous parlez de visite des lieux mais sans visiter les installations, à quoi vous vous attendez?

1050 **PAR Mme CLAUDIA CARBONNEAU:**

1055 Bien en fait, on parle de visite des lieux, visites des installations; dans le fond, on fait référence ici peut-être aux Manic, que les gens peuvent aller visiter. Donc ça constitue un produit supplémentaire, une offre supplémentaire finalement au niveau du domaine touristique.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD:

1060 L'installation de belvédères aussi pour permettre de voir les réservoirs, aussi à l'accès que la route va donner pour se rendre dans le territoire.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1065 Donc c'est la visite des lieux, des installations comme telles, mais aussi les percées visuelles par exemple qu'il pourrait y avoir sur les installations à partir de la route, c'est ça?

Je comprends qu'il n'y a pas eu de discussion encore avec Hydro-Québec à ce sujet-là?

PAR Mme CLAUDIA CARBONNEAU:

1070 Non, il y a pas eu de discussion.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1075 Est-ce que c'est quelque chose que vous prévoyez faire prochainement? Comment vous voyez votre échéancier à ce niveau?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD:

1080 On en demande à tous les jours. Oui, c'est quelque chose qu'on va toucher, mais qu'on avait déjà en fait demandé à travers des mémoires qui n'ont pas été déposés.

1085 Je sais qu'il y a des mémoires qui n'ont pas été lus, ils ont été déposés, mais ils n'ont pas été lus, qui demandent au niveau de l'installation de belvédères, qui demandent qu'on puisse avoir, si de ne pas visiter les installations comme telles, au moins avoir une vue sur l'installation à partir de la route, pour que les gens qui passent puissent arrêter pour voir l'installation.

Vous allez probablement le consulter dans des mémoires que vous allez lire.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1090 Bien, c'est un peu pour ça que je pose la question, parce que vous en parlez, vous étiez là. C'était plus simple pour nous de vous questionner à ce sujet-là.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD:

1095 Vous allez le retrouver quand vous allez consulter les mémoires.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1100 Oui, absolument. La mise en valeur des lieux.

1105 A ce moment-là, est-ce que la MRC, est-ce qu'elle est aussi, j'imagine que oui, parce qu'on vous a vu hier avec les gens de la MRC, donc la MRC est impliquée dans ces démarches de mise en valeur du territoire?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD:

1110 Je ne pourrais pas répondre pour madame De Grandpré, mais je vous ferai parvenir la réponse.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Parfait, ce serait gentil, merci.

1115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1120

J'ai seulement deux (2) questions de précision. Vous notez dans votre mémoire qu'il y aura deux (2) entrepreneurs qui seront touchés plus particulièrement par l'ennoisement, est-ce que vous pourriez préciser lesquels?

1125 **PAR Mme CLAUDIA CARBONNEAU:**

Je parle de l'entreprise Québec Labradorite que vous avez rencontrée hier.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1130

Et l'autre?

PAR Mme CLAUDIA CARBONNEAU:

1135

Bien en fait, c'est les deux (2) entrepreneurs, donc une entreprise et deux (2) entrepreneurs.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

1140

D'accord. Et l'autre question de précision! Vous notez dans votre rapport que vous prévoyez une émergence de développement économique, de nouvelles activités de développement économique qui devraient se concrétiser dans votre région.

1145

Est-ce que le CLD possède actuellement les outils et les moyens pour répondre à ces nouvelles demandes?

PAR Mme CLAUDIA CARBONNEAU:

1150

Je vous dirais qu'on possède de façon limitée, on a quand même des personnes qualifiées qui sont à l'emploi du CLD; par contre, on est une équipe quand même de neuf (9) personnes, donc on n'est pas une équipe qui est énormément grande, mais les gens travaillent fort dans différents domaines pour pouvoir justement faire émerger de nouveaux projets.

Puis on est accompagné aussi de spécialistes ou de gens d'autres organismes qui travaillent avec nous, tout dépendant des domaines d'activités.

1155

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Est-ce qu'il y a eu des projets locaux, des entrepreneurs locaux qui se sont manifestés, suite à l'annonce potentielle du projet d'Hydro-Québec?

1160

PAR Mme CLAUDIA CARBONNEAU:

Oui, il y a eu beaucoup d'entrepreneurs locaux. C'est sûr que ce projet-là suscite beaucoup, bien, des inquiétudes, parce qu'on n'a jamais eu de projet comme ça dans notre milieu, de un. On vous dit, on remonte à cinquante (50) ans pour avoir QIT qui est le moteur, si on veut, ou le cœur de l'économie de la Minganie.

1165

Et c'est ça, ça suscite beaucoup d'intérêts, mais en même temps beaucoup d'inquiétudes. Les gens ont besoin de support pour justement développer leur esprit entrepreneurial, le développement de l'entrepreneurship, faire en sorte qu'ils puissent acquérir des connaissances d'expérience dans ce domaine-là aussi.

1170

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Merci.

1175

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Oui, allez-y.

1180

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD:

On a commencé à faire des sessions aussi avec les entrepreneurs, pour faciliter. Vous savez, sur la Minganie, on n'a pas beaucoup d'entreprises qui sont capables d'atteindre des contrats d'un million (1 M\$), de deux millions (2 M\$), de trois millions (3 M\$). Seulement le financier qu'il faut déposer pour avoir le contrat paralyserait la compagnie.

1185

Par contre, on commence à faciliter des maillages avec des entreprises plus grosses au niveau de la Côte-Nord, parce qu'on est un peu chauvin, on tient que le plus possible reste sur la Côte-Nord.

1190

Donc pour la première fois, on va avoir un projet qui va permettre à des entreprises de la Minganie de devenir intéressantes pour les entreprises de la Côte-Nord, pas qu'elles l'étaient pas avant, mais vont le devenir plus. Et ça, ça va être aussi une très bonne courbe d'apprentissage, et ça va être une courbe d'apprentissage aussi au niveau de l'entrepreneurship où ce qu'on a rien

1195

que la route depuis 76, et on voit en Basse-Côte-Nord, que sans route, il y a pas de développement économique.

1200 Donc au niveau du développement économique, bien qu'on est ingénieux, on est quand même jeune. Et ce projet-là va donner au niveau de l'entrepreneurship un boum exceptionnel.

1205 Hier, vous me posiez la question, qu'est-ce qui va en rester après onze (11) ans, douze (12) ans ou treize (13) ans! Il va en rester que maintenant, on va avoir le "guts" d'aller soumissionner sur des projets en dehors de notre région, parce qu'on va avoir, un, grossi, on va avoir, deux, appris, puis on va avoir pris de l'assurance.

Donc c'est ça, une grosse partie qui va rester après 2018-2019.

PAR LE PRÉSIDENT:

1210

Je vous remercie.

À la page 7 de votre mémoire, vous mentionnez au troisième ou quatrième paragraphe:

1215

"Ensuite, nous nous inquiétons du mouvement de la main-d'œuvre vers Hydro-Québec dans un contexte où le recrutement est moins facile que par le passé."

C'est sûr le "moins facile que par le passé" que je vous poserais la question. C'est quoi les facteurs qui font que c'est "moins facile que par le passé"?

1220

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD:

1225 Vous savez, vous êtes dans une région où beaucoup d'entreprises ont un monopole. Si vous vous êtes promené un peu dans le village, il y a une quincaillerie, il y a une épicerie et ça s'est développé comme ça.

1230 Donc souvent les critères d'embauche qu'on demandait étaient élevés et on recherchait le candidat parfait. On sait que la Romaine va permettre à du monde de changer d'emploi, de se former pour avoir un meilleur emploi, et ça, on ne peut pas l'empêcher, c'est dans la nature humaine de vouloir plus.

1235 Par contre, on peut repenser autrement nos perceptions au niveau de l'embauche. Et on a vu un cas précis au niveau de la restauration où ce qu'elle pensait avoir à fermer ses déjeuners parce qu'elle avait affiché un poste depuis des mois et il y a personne qui répondait à l'annonce. Et elle a seulement eu à demander deux (2) ou trois (3) personnes à temps partiel, et boum, elle a eu les personnes pour pouvoir continuer.

1240 Donc c'est toute une éducation qu'il va falloir voir une nouvelle embauche, soit ramener les préretraités ou les retraités au marché du travail une (1) ou deux (2) journées par semaine, regarder ses critères d'embauche, quitte à offrir plus de formation, faire de la rétention d'employés.

1245 Donc oui, il va y avoir une mobilisation vers la Romaine, mais il faut que le monde comprenne que ne travaille pas sur un chantier qui veut. C'est pas si facile que ça travailler sur un chantier, même si c'est payant.

1250 Moi, j'arrive la semaine passée de Rupert, et j'ai vu des cas où le gars est arrivé le soir à quatre heures (4 h), puis il a dit au chauffeur d'autobus, tu me reprends demain matin à huit heures (8 h), je repars! Parce que la vie de chantier, c'est pas nécessairement facile.

1255 Donc à travers tout ça, nous, le CLD et les comités de relance économique, on essaie de créer une certaine formation et information au niveau des entreprises locales pour la rétention d'employés, revoir ses politiques d'embauche et offrir des plus grandes formations et être un peu moins, je dirais, sévère, c'est peut-être pas le bon mot, mais sur l'expérience, le nombre d'années d'expérience, et le nombre d'années de diplôme aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1260 Très bien, je vous remercie.

Alors nous vous remercions pour votre présentation.

1265 **DROIT DE RECTIFICATION**

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 Alors le mémoire du Centre local de développement de Minganie était le dernier mémoire que nous avons d'enregistré ici à Havre-Saint-Pierre.

1275 Bien entendu, la Commission va poursuivre ses travaux la semaine prochaine à Sept-Îles, à compter de mardi soir. Il y a une certaine distance entre Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles, mais j'invite néanmoins les gens qui le désirent à venir assister aux travaux de la Commission à Sept-Îles.

Les coordonnées exactes de l'endroit où nous siégeons peuvent être obtenues à l'arrière de la salle auprès des personnes qui sont à l'accueil.

1280 Avant de faire formellement le discours de fermeture pour la partie d'audience qui est ici, je vais inviter monsieur Benoit Gagnon d'Hydro-Québec qui a manifesté son droit de rectification à s'avancer ici à la table.

Monsieur Gagnon, allez-y.

1285

PAR M. BENOIT GAGNON:

Tout d'abord, on aimerait faire un rectificatif sur le mémoire de Parcs Canada.

1290

Donc on a présenté au BAPE la semaine dernière des réponses à certaines questions, et on retrouvera à la section DQ9-2 les pylônes qui seront utilisés pour le projet de la ligne Romaine.

1295

Donc on aimerait signaler que les simulations présentées par monsieur Troutet de Parcs Canada n'utilisent pas le bon modèle de pylône. Donc ce qu'on a vu à l'écran, ce sont des pylônes de quatre (4) pattes, alors de type May West, alors que les pylônes qui seront installés dans ce tracé-là sont des pylônes haubanés.

Donc juste une information pour les travaux de monsieur Troutet.

1300

Ensuite, concernant la pointe, l'impact de l'accueil de travailleurs pendant la pointe des travaux en 2009 avant que le campement des Murailles soit construit, on a déposé à la Commission hier un rectificatif, un complément d'information, c'était un point que monsieur Dériger nous avait demandé lors de la première partie des audiences.

1305

Donc on aimerait mentionner que concernant l'offre de logement pour les travailleurs, ce qui est mentionné dans le mémoire de monsieur Troutet, on parle de trois cent cinquante (350) travailleurs. L'information qu'on a soumise, c'est plutôt qu'en juillet et août, il y aura, au mois de juillet, soixante (60) travailleurs et au mois d'août, cent soixante (160).

1310

Et la pointe de trois cent cinquante (350) est atteinte en décembre et janvier, donc décembre 2009 et janvier 2010.

1315

Donc on examine toujours la possibilité de mettre en place un campement temporaire pour le début des travaux, justement pour alléger l'impact sur l'offre touristique dans la région.

1320

Et on a ensuite aussi produit un bottin de l'offre de chambres et de chalets qui a été remis à la région et sera disponible pour les entrepreneurs. Ainsi, c'est cent quatre-vingts (180) chambres qui seront disponibles, puis on veut préciser que cette offre-là exclut l'utilisation du parc hôtelier actuel, donc l'hôtel, les motels et les gîtes.

Donc aux cent vingt-cinq (125) offres d'hébergement qu'il y a dans le mémoire de Parcs Canada, on peut ajouter cent quatre-vingts (180) chambres qui proviennent de chambres et de chalets.

1325

Ensuite, concernant le mémoire d'Alliance Romaine, on aimerait aussi signaler que plusieurs préoccupations de leur mémoire et questions qu'ils ont posées, qu'ils ont adressées au BAPE dans les dernières semaines ont été répondues et se retrouvent à la section DQ14, sur le site du BAPE. Donc on a répondu à certaines de leurs préoccupations.

1330

On constate aussi que leur mémoire comporte plusieurs éléments d'informations qu'Hydro-Québec rectifiera par écrit au cours des prochains jours.

1335

On en a choisi quelques-uns qui ont été moins abordés au cours de la première partie des audiences publiques.

Donc le premier que j'aimerais mentionner, je pense qu'il est faux de signaler que la modification du régime hydrologique de la rivière Romaine augmentera l'incidence de la prolifération d'algues rouges toxiques.

1340

En deuxième point, on veut aussi signaler qu'il y aura pas d'ensablement des frayères à saumon pendant la construction du complexe de la Romaine. Hydro-Québec a plusieurs mesures d'atténuation courantes et normalisées pour s'assurer qu'il n'y a pas d'ensablement des frayères pendant la construction.

1345

On veut aussi rappeler qu'il y a un important programme de mise en valeur qui sera mis en place pour le saumon, programme qui sera fait en collaboration avec le milieu.

1350

Ensuite, on aimerait aussi mentionner que concernant le mercure, sujet important, qu'il y aura pas de conséquence dans l'estuaire du Saint-Laurent, tel qu'il est signalé dans le mémoire.

C'est aussi faux d'affirmer que le mercure, dans les poissons, dépasse plus de trente (30) ans. Donc dans la plupart des suivis qu'on a faits sur le complexe La Grande et ailleurs, dans un délai de moins de trente (30) ans pour la plupart des espèces de poissons, le mercure retrouve les conditions naturelles.

1355

Ensuite, ce qui est très important de signaler, concernant le risque pour la santé humaine de l'exposition au mercure, ce risque-là est très bien contrôlé depuis une trentaine d'années par Hydro-Québec et par les organismes de santé publique.

1360

Un autre point aussi concernant les coûts du projet. L'étude d'impact tient compte des coûts du raccordement des centrales au réseau de transport pour acheminer l'énergie jusqu'au centre de charge.

1365 Donc tel que présenté dans l'étude d'impact, ce coût des lignes de transport est inclus dans le prix de revient du projet qui est de neuf point deux sous du kilowattheure (9,2 ¢/kWh), et il représente un point neuf sou du kilowattheure (1,9 ¢/kWh) en dollars de 2015.

1370 Enfin, concernant les questions d'exportation d'énergie du projet de la Romaine sur les marchés voisins, là, on aimerait faire une nuance sur deux (2) sujets.

1375 D'abord, aux États-Unis il existe un programme qui s'appelle "Renewable Portfolio Standard", c'est un programme qui donne des crédits à des filières de production émergentes et non traditionnelles, comme par exemple le solaire, la biomasse. Donc dans ce programme-là, ces compagnies-là peuvent recevoir des crédits, des "renewable energy credits", donc peuvent recevoir des crédits de carbone pour la vente de cette énergie-là.

1380 Hydro-Québec ne peut pas obtenir de crédit produit par le complexe Romaine, mais ça ne l'empêche pas d'exporter son énergie sur ces marchés-là.

 Ce qu'on a démontré d'ailleurs dans la première partie d'audience publique.

1385 On veut aussi mentionner que dans le Nord-Est américain, il y a aussi un organisme, le "Regional Greenhouse Gas Initiative" qui impose des objectifs de réduction de gaz à effet de serre à certaines compagnies de production d'électricité.

1390 Donc l'hydroélectricité du Québec, parce qu'elle est considérée une source d'énergie non émettrice de gaz à effet de serre, présente un grand avantage sur ces marchés-là, pour permettre à ces compagnies-là d'atteindre leurs objectifs de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

1395 Donc Hydro-Québec peut exporter cette énergie-là en Nouvelle-Angleterre par ces initiatives-là, donc il y a un marché pour l'énergie hydroélectrique et pour l'énergie du complexe la Romaine qu'on pourra exporter à partir de 2014.

 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1400 Très bien, je vous remercie monsieur Gagnon.

 Je vais peut-être faire une petite nuance. Dans le mémoire d'Alliance Romaine, il peut y avoir des éléments qui sont des champs de préoccupations, bien entendu, qu'il faut distinguer de divergence d'opinions. Donc c'est quand même important de le regarder.

1405 De toute façon, comme je vous dis, l'approche de la Commission, c'est d'examiner ces champs-là en termes de champs de préoccupations et en fonction de l'information disponible

1410

fournie soit par votre étude d'impact, soit par des avis des ministères ou soit par on pourrait dire l'expertise, on pourrait peut-être dire l'expertise de vie des gens qui sont habitués de pêcher dans un milieu, etc.

1415

Donc la Commission va réunir de l'information qu'elle juge utile et pertinente à son examen et va à ce moment-là prendre position sur l'importance, notamment l'importance des effets environnementaux du projet et sur l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

Donc nous, on va l'examiner en fonction de l'ensemble des champs de préoccupations que les gens nous apportent dans leur mémoire.

1420

Alors je vous remercie pour vos rectifications.

PAR M. BENOIT GAGNON:

Merci.

1425

MOT DE LA FIN

1430

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ceci met fin aux séances de la deuxième partie de l'audience publique à Havre-Saint-Pierre.

1435

La Commission d'enquête poursuivra l'audience publique à compter de mardi prochain à Sept-Îles. L'horaire et les coordonnées, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, sont disponibles auprès du personnel de la Commission à l'arrière de la salle.

1440

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés, ainsi que les transcriptions, sur le site Web du BAPE et sur celui de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

1445

Pour les mémoires, normalement, c'est les mémoires qui ont été présentés ici, ces mémoires étaient mis en ligne, pas un par un, mais quotidiennement.

Pour les mémoires déposés mais non présentés, la procédure normale est que nous les déposons à la fin de la deuxième partie de l'audience publique; donc ces mémoires non présentés mais déposés seront accessibles, ainsi que toute information qui a pu être déposée à court terme.

1450 Bien entendu, ici, on avait une grande partie de notre personnel qui était sur place ici même, donc de l'information qui nous était remise ici n'a pas pu être mise en ligne normalement cette semaine, mais elle le sera dans les prochains jours.

1455 Pour les transcriptions, bien entendu, nous mettons le maximum de pression sur notre sténographe pour obtenir les copies des transcriptions, alors aussitôt que nous les recevons, c'est une question de quelques jours, à mesure que nous recevons la retranscription, nous la mettons en ligne ainsi que nous l'envoyons pour dépôt papier dans les centres locaux de consultation.

1460 Alors bien entendu, ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la Commission d'enquête, et même un mois après la sortie publique du rapport.

1465 Il vous sera possible d'exercer, comme monsieur Gagnon l'a fait tout à l'heure, un droit de rectification par écrit. Vous aurez jusqu'au 17 décembre pour faire ce droit de rectification là, c'est-à-dire sept (7) jours au maximum après la dernière séance qui va se tenir la semaine prochaine.

1470 Mais je rappelle que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises, donc à réagir ou dire je ne suis pas d'accord avec telle personne parce que – c'est pas ça!

Alors la rectification, c'est pour donner des informations complémentaires sur un sujet abordé par les mémoires ou pour corriger un chiffre.

1475 Après les séances de la semaine prochaine, la Commission poursuivra ses travaux, et le rapport sera déposé, comme il a été mentionné à quelques reprises, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au ministre de l'Environnement du Canada au plus tard le 27 février 2009.

1480 Selon la procédure du BAPE, le délai maximal pour rendre le rapport public, c'est la ministre qui le rend public, qui décide quand il est rendu public, et ce sera le 27 avril 2009.

1485 Alors je remercie bien entendu en premier lieu les participants, particulièrement les gens qui sont venus présenter un mémoire. Je remercie également ceux qui sont venus assister aux travaux de la Commission.

Je remercie le personnel de la Commission, les gens qui ont travaillé avec nous pour nous supporter, ainsi que nos traducteurs.

1490 Je remercie également les gens, les personnes-ressources, le promoteur qui était sur place pour venir assister aux travaux de la Commission. Et comme je le souligne aussi, les travaux ici se sont déroulés sereinement, et j'en remercie tout le monde pour cela.

Alors je vous souhaite une bonne fin d'après-midi et au plaisir de vous voir la semaine
prochaine.

1495

SÉANCE AJOURNÉE AU 9 DÉCEMBRE 2008 À DIX-NEUF HEURES (19 H)
À SEPT-ÎLES

1500

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1505

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

1510